

Le nouveau pays vaudois

Pour une majorité de droite au Conseil d'Etat



Pages 2-3



*Vous avez aimé la LAT ?
Vous adorerez la Loi sur
le logement !*

Page 6



VOTATIONS FÉDÉRALES

*Non à un arrêt précipité de nos
centrales nucléaires !*

Page 4

PLR-UDC : gagner ensemble en 2017



Le 30 avril 2017, les Vaudoises et les Vaudois renouvelleront leurs autorités politiques. L'enjeu sera de gagner une majorité de centre-droite au Conseil d'Etat.



*Jean-Pierre
Grin*

Conseiller national

A lors que les élections sont encore loin, je veux m'engager dès à présent, pour que le PLR et l'UDC travaillent main dans la main. Entre 1998 et 2011, nos deux partis ont œuvré ensemble au Conseil d'Etat. Ils ont été les garants du rétablissement de la prospérité cantonale. Voici quelques exemples en faveur d'une union des partis de centre-droite.

Chacun se rappelle de la dette vaudoise de près de 9 milliards de francs en 2004; cette dette a été réduite à moins de 500 millions en 2013. Cela par le bon travail de Pascal Broulis, conseiller d'Etat en charge des finances, soutenu par un gouvernement de droite. Tout va

bien ? Non, car notre persévérance et nos efforts sont menacés par la majorité de gauche de cette dernière législature. En effet, la dette a déjà augmenté en 2015. Doit-on laisser les cordons de la bourse à des partis qui vivent sur la carte de crédit de nos enfants ? Non, évidemment pas. Il serait temps de réagir et de renverser la vapeur pour la future législature.

Les finances sont les moteurs de notre société et certaines décisions peuvent avoir des répercussions positives ou négatives. Un exemple : la stratégie financière pour recapitaliser la BCV décidée en 2001 avec une majorité de droite a permis à notre canton de bénéficier d'un important retour sur



investissement de plusieurs centaines de millions et à notre banque cantonale de retrouver sa stabilité financière. Si l'on avait suivi la stratégie proposée par la gauche comme Genève l'a fait, notre canton à l'inverse aurait perdu plusieurs centaines de millions.

Ensuite, chacun se rappelle de la triste affaire des «523» requérants déboutés. Personne ne veut revivre une telle histoire. Mais que fait la majorité de gauche du Conseil d'Etat actuellement ? Elle a décidé de ne pas appliquer les renvois décidés par Berne, si bien que plus de 400 requérants d'asile déboutés ne sont pas renvoyés.

Ce sont ici quelques exemples. En moins d'une lé-

En moins d'une législature, la gauche a mis notre canton sur une nouvelle voie dépendière.

gislature, la gauche a mis notre canton sur une nouvelle voie dépendière. J'appelle donc les électrices et les électeurs du PLR et de l'UDC à ne pas se tromper de cible. L'adversaire est à gauche. Bien sûr, nos deux partis ne sont pas d'accord sur tout, mais ils partagent plus de 80% d'opinions communes. L'union fait la force; en cela une alliance est positive pour nos deux partis.

En travaillant ensemble, le PLR et l'UDC garantiront un avenir serein pour notre canton. Je suis convaincu que les vaudois attendent de nous une attitude responsable et une volonté de gagner cette majorité.

Réunis le 6 octobre dernier à L'Etivaz, les délégués de l'UDC Vaud ont adopté le programme politique 2017-2022 du parti ainsi que la stratégie pour reconquérir un siège au Conseil d'Etat. Les délégués de l'UDC ont approuvé le préavis du Comité central qui souhaite la constitution d'une coalition des partis de la droite traditionnelle et la présence d'un candidat UDC au sein de cette coalition pour reprendre la majorité perdue en 2012. Le candidat de l'UDC Vaud pour le Conseil d'Etat sera investi le 1^{er} décembre prochain lors du Congrès qui se tiendra à Froideville.

Non à un arrêt précipité de nos centrales nucléaires

La vraie question à se poser le 27 novembre n'est pas la sortie du nucléaire, mais bien, comment sortir du nucléaire intelligemment ? L'abandon du nucléaire suisse est en marche, l'exploitant de la centrale de Mühleberg prévoit son arrêt pour 2019 et le Parlement vient

Parallèlement, cette stratégie énergétique 2050 prévoit de remplacer l'électricité produite grâce au nucléaire par du renouvelable et des économies d'énergie.

QUE DEMANDE L'INITIATIVE ?

L'initiative des Verts fixe la durée de vie des centrales nucléaires suisses à 45 ans et interdit l'exploitation de nouvelles centrales en Suisse. Sur nos 5 centrales, 3 devraient fermer avant l'hiver 2017 (Beznau 1, Beznau 2, Mühleberg) puis Gösgen en 2024 et Leibstadt en 2029.

L'initiative veut donc précipiter la fermeture des centrales en Suisse en se basant sur des années d'utilisation, alors que la stratégie énergétique 2050 se base sur des critères de sécurité établis par l'IFSN (Inspection fédérale de la sécurité nucléaire).

Le titre de l'initiative est par ailleurs trompeur, puisqu'il parle de «sortie programmée du nucléaire». Alors que, hormis l'arrêt précipité des centrales nucléaires suisses, rien n'est programmé... Ni l'approvisionnement de notre pays en électricité, ni la planification et le financement du démantèlement des centrales nucléaires.

UNE SUISSE DAVANTAGE DÉPENDANTE

L'initiative des Verts nous



Jacques Nicolet

Conseiller national
Président de l'UDC Vaud

Le titre de l'initiative est trompeur, puisqu'il parle de «sortie programmée du nucléaire», alors que, hormis l'arrêt précipité des centrales nucléaires suisses, rien n'est programmé...

d'approuver la stratégie énergétique 2050 qui interdit la construction de nouvelle centrale en Suisse, mais autorise les centrales existantes de fonctionner tant que les critères de sécurité sont garantis.



rendrait encore plus dépendant de nos voisins et occasionnerait d'importantes importations de nucléaire français et de centrale à charbon allemand... Un cas de conscience ! On veut bien précipiter la sortie du nucléaire suisse, mais par contre, on accepte sans souci, le nucléaire venant de nos pays voisins.

Cette initiative diminue notre sécurité d'approvisionnement alors que les réseaux de transports électriques sont déjà surchargés. L'hiver dernier par exemple, avec deux centrales nucléaires arrêtées pour cause de révision, notre réseau électrique de transport était déjà à saturation.

Notre pays a une longue tradition hydraulique, 56% de notre électricité en provient, 38% provenant du nucléaire et 6% d'autres sources (thermique, éolien, photovoltaïque et biomasse). Le remplacement du nucléaire ne peut pas se faire d'un coup de cuillère à pot.

Le rehaussement des barages, l'optimisation des ins-

tallations hydrauliques et des lignes électriques, tout comme l'émergence de projets éoliens, se heurtent régulièrement à des recours et procédures administratives lourdes.

LA PRÉCIPITATION EST MAUVAISE CONSEILLÈRE

Il faudra donc du temps pour assurer une plus grande part de notre approvisionnement électrique propre. Toutes ces réflexions sont déjà intégrées dans la stratégie énergétique 2050 et les conséquences financières pour la population et les consommateurs seront très lourdes.

Dès lors, la sortie du nucléaire précipitée comme le demande les Verts serait encore plus onéreuse. La précipitation et la peur sont de mauvais alliés. Voter NON à l'initiative des Verts, c'est valider une sortie du nucléaire intelligente et organisée.

Interdire l'intégrisme religieux dans notre canton

Partout en Europe, le communautarisme religieux s'installe confortablement, avec la caution d'une gauche dépourvue de clairvoyance.



On côtoie le salafisme à l'approche de mosquées financées par le contribuable sous couvert de « lieu culturel », au détour d'écoles primaires où de petites filles déambulent dans les cours de récréation vêtues d'un angoissant hijab, dans les cités où la police n'ose patrouiller. Les signes ostentatoires de cette dérive sont au marché, à la plage, dans les rues, partout.

En Suisse, l'atmosphère semble plus calme. Mais la cadence des voiles au vent foisonnant sur des têtes endoctrinées nous rappelle que notre culture se perd au profit de l'extrémisme d'une religion dont notre terre ne possède pas la moindre histoire. Une religion qui dicte la place et les devoirs de la femme, lui attribuant une valeur égale à la moitié de celle d'un homme. Une religion qui dissimule derrière le slogan «Amour et Paix» un tiers d'adeptes à l'Islam souhaitant placer la Charia au-dessus de nos lois. En Suisse romande déjà, un projet de centre islamiste devisé à plus de 22 mil-



Christine Bussat

La noirceur de leur étoffe est un linceul sur les décennies de batailles menées par nos mères.

lions pourrait voir le jour. Des salles de prières, une piscine non mixte et surtout, un centre «parascolaire».

Parmi les millions déjà investis pour le musée de l'Islam à La Chaux-de-Fonds, certains proviennent de fondations ayant financé Al-Qaida. Les fondateurs sont des proches des Frères Musulmans, organisation criminelle prônant la dissimulation presque totale de la femme. Le voile de plus en plus porté en Suisse est une forme de pudibonderie qui n'a d'égal que l'exhibitionnisme. Par leur accoutrement ces femmes nous imposent ce que nous n'avons pas demandé à voir ; leur foi, leur conviction. Tout dialogue doit alors se faire prudent. La spontanéité laisse la place à la réserve, par peur de heurter. L'intégration n'est au final pas possible. Comme le dit si bien un imposteur qui les lapiderait en 20 coups de cailloux en cas d'adultère prouvé par 4 témoins : «une femme qui ne porte pas le voile est comme une pièce de 2 euros qui passe de mains en mains».

Comment, nous, femmes nées de la terre qui est la nôtre, devons-nous nous positionner face à ce message qu'elles nous envoient, ici, chez nous ?

La noirceur de leur étoffe est un linceul sur les décennies de batailles menées par nos mères pour que nous, citoyennes de ce pays, puissions bénéficier des droits que leurs patriarches ne leur accorderont pour rien au monde. Alors non, nous ne voulons pas les laisser multiplier leurs efforts à nous dicter un obscur avenir. Et ce net rejet assumé est le reflet de la crainte légitime que la croissance de l'Islamisme nous inspire. Les Salafistes travaillent dans l'ombre, en douceur, mais avec une détermination qui pourrait tous nous submerger.

Nous devons prévenir. La France n'a pas prévenu, et elle ne guérit pas. L'UDC Vaud posera la question au peuple, qui décidera du refus du communautarisme, au profit du respect de notre société, soyez-en certains.

Vous avez aimé la LAT, vous adorerez la Loi sur le logement !

L'initiative populaire « Stop à la pénurie de logement » a été déposée en août 2011 et prévoyait l'introduction du droit à l'expropriation de terrains. Suite au dépôt de cette initiative, une nouvelle Loi sur la Préservation et la Promotion du Parc Locatif (LPPPL, «loi sur le logement»)

Les partisans de la LPPPL qualifient le projet de « compromis ». En réalité, on observe que c'est de justesse que la LPPPL a été acceptée, par 69 voix contre 58 et 7 abstentions. Les milieux immobiliers et économiques, ainsi que des députés UDC et PLR ont lancé un référendum contre la LPPPL. La votation populaire aura lieu le dimanche 12 février 2017. L'UDC est le seul parti qui a refusé sans ambiguïté cette loi au Grand Conseil et également le seul qui a participé à la récolte de signatures.

QU'EST-CE QUE LE DROIT DE PRÉEMPTION ?

La LPPPL ne parle plus «d'expropriation» mais de «préemption». Le droit de préemption est la violation de la garantie de la propriété et de la liberté contractuelle. Cela signifie que les pouvoirs publics pourront s'approprier les terrains et les immeubles mis en vente en se substituant à l'acquéreur librement choisi par le vendeur.

APPLICATION GÉNÉRALISÉE DU DROIT DE PRÉEMPTION DANS 61 COMMUNES

Le droit de préemption concerne les terrains de plus de 1'500 mètres carrés, sauf dans les agglomérations et les



*Jean-François
Thuillard*

Député et syndic

L'UDC est le seul parti qui a refusé sans ambiguïté cette loi au Grand Conseil et également le seul qui a participé à la récolte de signatures.

a été acceptée par une courte majorité au Grand Conseil le 12 mai 2016. Etant donné que cette loi donnait satisfaction aux promoteurs de l'initiative, cette dernière a été retirée au profit de la loi adoptée par le Grand Conseil.

centres cantonaux définis par le Plan directeur cantonal, où tous les terrains sont concernés sans aucune limite. Il se trouve que les agglomérations et les centres cantonaux concernent 61 communes, 60% de la population et 70% des emplois. Le droit de préemption frappe les biens suivants : terrains non construits, maisons, immeubles locatifs, bâtiments situés en zone à bâtir légalisée (friches industrielles par exemple).

PROCÉDURE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Le propriétaire aura l'obligation d'annoncer son intention de vendre à la commune. Celle-ci devra, dans un délai de quarante jours, décider si elle veut exercer le droit de préemption et notifier sa décision. Si la commune renonce, elle pourra céder le droit de préemption à l'Etat. L'Etat devra alors, dans un délai de vingt jours, décider s'il veut l'exercer ou non et notifier sa décision.

En 2015, il y a eu un peu plus de 7'000 actes de vente dans le canton de Vaud. Obliger les propriétaires à faire plusieurs milliers d'annonces de vente aux communes par an, obliger les communes à notifier plusieurs milliers de décisions ne permettra pas de proposer plus de logements à la classe

moyenne – qui est le but fondamental de la LPPPL – mais contribuera à entretenir une lourde administration.

Le durcissement des conditions auxquelles un propriétaire peut rénover un immeuble locatif est le second élément problématique de la LPPPL. Moins de rénovations, c'est moins de travail pour le secteur de la construction et cela engendre une dégradation du parc immobilier. La nouvelle loi supprime, par exemple, la possibilité d'entreprendre des travaux permettant d'améliorer l'habitabilité ou de faciliter l'accès aux personnes handicapées.

Jusqu'à présent, les partisans de la LPPPL n'ont jamais cherché à savoir combien de logements supplémentaires pourraient être construits avec cette nouvelle loi, ni dans quels délais. Aucun objectif chiffré, même évasif, n'a été articulé. En réalité, la LPPPL ne créera aucun logement de plus. C'est ma conviction. La LPPPL démontre que la gauche ne résout aucun problème, mais entretient une lourde administration et tente de spolier des biens privés.

Jouer cartes sur table : Qui vote quoi au Grand Conseil

LES DERNIERS DÉPÔTS DE L'UDC AU GRAND CONSEIL

L'UDC a déposé une motion visant à réintroduire une troisième voie scolaire dans l'enseignement secondaire après la suppression de la voie supérieure à options en 2011. Cette nouvelle troisième voie aurait vocation à orienter les élèves vers l'entrepreneuriat.

L'UDC a déposé une interpellation pour obtenir les coûts des subventionnements accordés par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et de prévention du racisme. Pas moins de 108 projets et plus de 40'000 étrangers avaient bénéficié de subventionnements en 2015.

L'UDC a déposé un postulat intitulé « Ne permettre aucune revendication religieuse » qui vise à inciter le Conseil d'Etat à légiférer afin que les éventuelles revendications religieuses issues de communautés étrangères soient interdites dans la loi.

L'UDC a déposé un postulat suggérant au Conseil d'Etat de faire payer une partie de leur incarcération aux détenus. En moyenne, un prisonnier coûte environ 400 francs par jour de détention.

L'UDC a déposé une interpellation au sujet des mariages forcés, qui sont un fléau en forte augmentation dans notre pays. A travers cette interpellation, l'UDC demande au Conseil d'Etat de dresser un état de la situation actuelle.



Philippe
Jobin

Député et chef de groupe

Souvent, et malgré une majorité de papier, la droite a été minorisée. La faute à qui? La faute au centre qui se fait sans cesse l'écho des partis de gauche.

Les succès de l'UDC au Grand Conseil



Le 27 septembre dernier, le Grand Conseil a pris une décision historique. Il a soutenu une initiative populaire alors que le Conseil d'Etat y était opposé et qu'il soumettait lui-même son propre contre-projet. Cette initiative populaire, c'était

celle de l'UDC en faveur de l'interdiction cantonale de la mendicité. La gauche, à l'image de sa conseillère d'Etat verte, a tenté de manœuvrer une nouvelle fois dans ce dossier. Toutefois, les choses ne sont pas encore définitives car l'extrême gauche a saisi le référendum. Si ce dernier aboutit, ce sont donc les Vaudoises et les Vaudois qui auront le dernier mot.

Néanmoins, à côté de ce succès d'estime, d'autres décisions ont été prises contre l'intérêt de notre population. Souvent, et malgré une majorité de papier, la droite a été minorisée. La faute à qui? La faute au centre qui se fait sans cesse l'écho des partis de gauche. Grâce à un vote compact des députés UDC et PLR, la mendicité a été interdite sur tout le territoire cantonal alors que l'ensemble des autres partis refusaient d'interdire la mendicité. L'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2017, sous réserve de l'aboutissement du référendum lancé par l'extrême gauche.

Les dégâts de la gauche et du centre



A cause d'une alliance du centre et de la gauche, la proposition du Conseil d'Etat visant à réduire d'un franc par habitant le plafond du subventionnement aux écoles de musique a été refusée. Le total du montant que les communes ne pourront pas économiser s'élève à près de 800'000 francs et le budget de l'Etat sera déficitaire.

PARTI D'EN RIRE

Magic-Maillard : Le pompier-pyromane loué par tous

Parmi les acteurs et observateurs de la vie politique, Pierre-Yves Maillard, «PYM», fait l'objet d'un vrai culte de la personnalité.

Les superlatifs ne manquent jamais et son omnipotence le rend incontournable à un tel point qu'il incarne le PS vaudois à lui seul. Il fait et défait les stratégies et les candidatures. Il est en fait devenu une sorte de demi-dieu intouchable. Ainsi, tous les journalistes et une bonne partie des élus n'osent plus critiquer « PYM », de peur que son courroux ne s'abatte brutalement et voue le blasphémateur aux gémonies.

Il y a quelques semaines, PYM a commenté la hausse

des primes maladies en brandissant l'arme de l'initiative populaire comme un prestidigitateur qui illusionnerait un public conquis avec un peu de poudre magique. Et ça marche! Hop, pas un mot sur le fait que Magic-Maillard dirige le département de la santé et de l'action sociale depuis plus d'une décennie. Pas un mot sur l'explosion de la facture sociale (de toute façon, s'il y a des assistés, c'est à cause de ces requins de patrons, pas à cause des socialistes). Pas une seule question gênante, rien. Ah si ! Il y a bien

quelques médecins qui ont osé dire quelque chose. Certains se sont plaints de la conduite politique de PYM, emboitant ainsi le pas aux enseignants qui avaient quelques griefs contre Anne-Catherine Lyon. Cette dernière a été sacrifiée sur l'autel médiatique (on ne va pas s'en plaindre pour autant dans Le Nouveau Pays vaudois) alors que les journalistes ont volé au secours de PYM. Ils ont terrassé ces vils mécréants de médecins et ainsi démontré leur totale dévotion à qui de droit.

IMPRESSUM

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Le Nouveau Pays vaudois
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne
T 021 806 32 90
F 021 806 32 91
E secretariat@udc-vaud.ch
CCP 10-4168-3

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Le Nouveau Pays vaudois
Kevin Grangier
Rue de la Louve 1
1003 Lausanne

CONCEPTION ET RÉALISATION

POINTCOM, D.KARLEN
Agence de communication
1845 Noville
www.dkarlen.com

PHOTOGRAPHIES

Dany Schaer
www.dany-schaer.ch

IMPRESSION

CDS imprimerie SA
1844 Villeneuve
www.cdsimprimerie.ch

TIRAGE

2'100 exemplaires

AUX URNES !

